



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ségur de la santé

Question au Gouvernement n° 3259

Texte de la question

SÉGUR DE LA SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. Les accords du Ségur de la santé, dont vous avez présenté les conclusions la semaine dernière, ont été quelque peu éclipsés le même jour par le plan de relance européen, un événement majeur et fondateur pour l'Europe qui nous est chère.

Les accords du Ségur de la santé sont pourtant eux aussi des accords historiques. Ils viennent reconnaître l'engagement de ceux qui nous soignent. Avec 8,2 milliards d'euros d'amélioration des salaires de l'hôpital public et privé, ce sont des sommes sans précédent qui viennent valoriser les métiers et l'engagement des soignants, en première ligne pendant la crise, dont je salue une nouvelle fois le dévouement exemplaire.

M. Patrick Hetzel. Ce n'est pas possible, c'est le Gouvernement qui a écrit la question !

Mme Danielle Brulebois. Malgré toutes les promesses faites depuis des décennies, jamais un gouvernement n'aura autant fait en matière de reconnaissance de ces métiers de santé tellement essentiels pour notre société et pour chacun d'entre nous. C'est un rattrapage considérable que vous avez opéré par rapport à des années de retard et d'inaction.

Au-delà de la revalorisation des salaires, vous voulez faire confiance à l'hôpital et aux acteurs de terrain en consacrant 19 milliards à l'investissement pour améliorer la prise en charge des patients et le quotidien des soignants. Je vous ai fait parvenir les contributions des acteurs de santé du Jura que m'avez chargée de remercier. Je sais qu'ils ont retenu toute votre attention.

Pouvez-vous nous dire comment les élus locaux seront associés à l'appréciation des besoins en santé et comment sera redonné du pouvoir aux territoires en matière d'investissement ? L'annonce de l'ouverture de 4 000 lits et de la création de 15 000 emplois a suscité les plus grands espoirs. Comment ces décisions se déclineront-elles dans les groupements hospitaliers, les hôpitaux de proximité, les services d'urgence, les CPTS – les communautés professionnelles territoriales de santé – et les EHPAD de nos départements ruraux ?

Mme Mathilde Panot. Question impertinente !

Mme Caroline Fiat. Question difficile !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Pierre Cordier. Fiche no 22 !

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, je vous remercie pour votre question...

M. Alexis Corbière. Une question insolente !

M. Olivier Véran, ministrequi me permet de revenir sur les accords du Ségur et sur le contenu des propositions que nous avons formulées à l'issue d'un travail conduit sous l'égide du Premier ministre. Les soignants nous ont demandé la juste reconnaissance de leur travail.

Un député du groupe LR . Ils ont demandé votre démission !

M. Olivier Véran, ministre . Nous avons donc débloqué 8,2 milliards d'euros par an pour revaloriser tous les salaires de tous les métiers de l'hôpital public, de l'hôpital privé et de tous les EHPAD, ce qui constitue une première. En outre, le montant attribué chaque année est quarante fois plus élevé que lors des derniers accords hospitaliers. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Les soignants nous ont dit qu'ils manquaient de lits dans les hôpitaux, qu'il y avait des brancards dans les services d'urgences et qu'en raison des fluctuations de l'activité pendant les épidémies ou pendant les vacances notamment, dans les zones à forte densité de population, ils n'arrivaient plus à soigner correctement les patients. C'est pourquoi nous avons décidé d'ouvrir 4 000 lits à la demande. C'est la première fois depuis plus de quinze ans qu'un tel discours est tenu. (*Mme Danielle Brulebois applaudit.*) Oui, nous sommes capables de reconnaître qu'il peut manquer des lits et de décider alors d'en ouvrir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Les soignants nous ont dit qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour procéder correctement aux soins, avec bienveillance, en prenant le temps d'être au chevet du malade et qu'en cas d'absence au sein des équipes, chacun était mobilisé, des infirmières devant passer d'un service à un autre. Nous avons répondu à ce problème en créant 15 000 postes de soignants supplémentaires, tout en redonnant de l'attractivité à ces métiers afin qu'il n'y ait plus de poste vacant dans les hôpitaux.

Les soignants nous ont dit qu'il y avait trop de bureaucratie, trop de normes, que c'était trop compliqué et qu'ils n'y arrivaient plus. Nous avons rendu facultatives un grand nombre de normes et de règles. Nous avons permis, là où cela était souhaité, la recréation des services hospitaliers afin d'assurer davantage d'actions de proximité.

Enfin, puisque vous m'interrogez sur la place des élus et des territoires, je souhaite que, lorsqu'un élu passe la porte d'une agence régionale de santé, il se sente chez lui. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Les ARS font un travail formidable. Nous devons renforcer leur présence au niveau départemental pour permettre une meilleure collaboration avec l'ensemble des élus afin que ces derniers participent pleinement aux politiques d'investissement et de développement de la santé dans les territoires. C'est aussi cela que prône le Gouvernement de Jean Castex. Nous l'avons fait.

M. Maxime Minot. Vous êtes vraiment déconnecté !

Un député du groupe LR . Toujours des mots, rien que des mots !

M. Pierre Cordier. Socialiste !

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3259

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 juillet 2020](#)